

Les prêts

jeudi 2 février 2012, par [Principal](#)

Tout document doit être enregistré auprès du professeur-documentaliste : il faut se présenter aux bureaux et indiquer son nom, prénom, classe et présenter ses documents.

Il est possible d'emprunter jusqu'à 4 documents :

- Les romans : 1 mois
- Les livres documentaires : 1 semaine
- Les Mangas et Albums : 1 semaine
- Les périodiques (revues, journaux, magazines) : 1 semaine. Le dernier numéro n'est pas empruntable ;
- les BD et les dictionnaires ne sont pas empruntables.

Il est possible de renouveler les documents empruntés. Pensez cependant à ramener vos documents à temps sinon vous recevrez une lettre de rappel.

Bonne lecture !